

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-19/B-00073
Propriétaire(s) : Rockhaven Farms Ltd.
Emplacement : 4344 (4330) chemin 9th Line
Quartier : 20 - Osgoode
Description officielle : partie des lots 41, 42 et 43, concession 8
Zonage : AG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot pour une maison de ferme excédentaire.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 66 mètres sur le chemin 9th Line, une profondeur de 66 mètres et une superficie de 0,43 hectare. La parcelle est occupée par la maison de ferme existante ainsi que par des bâtiments accessoires dont l'adresse est le 4344, chemin 9th Line. Le terrain continuera à être utilisé à des fins résidentielles.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 360 mètres sur le chemin 9th Line et une de 1 215 mètres sur le chemin Castor. Sa superficie sera de 117 hectares. La parcelle occupée par des constructions accessoires sera située au 4330, chemin 9th Line. Le terrain continuera à être utilisé à des fins agricoles.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.